



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2022_141

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Florence Fernandez, Adjointe au Maire.

10 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Lydie ROUJON.

5 Absents excusés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Christian MOLANDRE, Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Manuel PAGES ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ, Philippe ROCHOUX ayant donné pouvoir à Jérôme JACQUES.

Secrétaire de séance : Jérôme JACQUES.

Objet : ajustement taux de cotisation assurance statutaire

Monsieur Jérôme Jacques, Adjoint au Maire, rappelle le contrat groupe relatif à l'assurance statutaire conclu au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 4 ans avec l'assureur Groupama d'Oc.

Il indique que compte tenu de l'analyse annuelle et du bilan financier en déséquilibre pour la 3^{ème} année consécutive, Groupama d'Oc propose un ajustement du taux de cotisation à hauteur de 8,39 % au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACTE cette augmentation de taux et la mise en place de l'avenant correspondant.

Le secrétaire de séance, Jérôme JACQUES	L'Adjointe au Maire, Florence FERNANDEZ